



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT COMPOSITION
DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE
FORETS DE LA ROQUE D'ANTHERON**
Secrétariat Général
N° 2023/236

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- VU l'arrêté 12/80 du 28 janvier 1980 portant création du Comité « Feux de Forêts »
- VU le dernier arrêté n° 136/23 du 19 juin 2023 portant composition du Comité Communal des Feux de Forêts ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour la liste des membres du Comité Communal des Feux de Forêts.

ARRETE

ARTICLE 1er : La composition du Comité Communal des Feux de Forêts de La Roque d'Anthéron est modifiée de la façon suivante : **Président : Jean-Pierre SERRUS**

Membres :

| | |
|--------------------|---------------------|
| Pierre BARANDON | Isabelle BERNIER |
| Aymeric BERTORELLO | Alain BOURGUE |
| Françoise BLIN | Sébastien CLAIN |
| Sylvie DE CESPEDES | Arnaud INNOCENT |
| Gérard GARANTO | Eliane LAUGIER |
| Gabrièle LARGUINAT | Christophe MOREL |
| Patrick MILAD | Karine SANCHEZ |
| Monique RAGUIN | Gabrielle SAOUIDIA |
| Patrick SANCHEZ | Camel TIMHADJELT |
| Jean-Bernard SAGUE | Christine TONNELIER |
| Patrick TONNELIER | Alain VERON |
| Charlotte VADEBLE | |

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 17 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Pierre SERRUS

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du service instructeur ci-dessus désigné.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication ou notification le

19 OCT. 2023

(Qualité et signature)